

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Organisation Cléricale

Les cléricaux affirment sur tous les tons que la loi de 1901 fut une œuvre de sectarisme et de persécution. Mais on ne s'en douterait guère en voyant le parti que les mêmes cléricaux se sont empressés de tirer de cette loi. Le bloc a trouvé dans cette grande réforme le moyen d'atteindre la Congrégation. C'est entendu. Par contre, les amis de la Congrégation n'ont point tardé à se servir du texte abhorré pour réparer dans la plus large mesure le mal qu'il leur avait causé.

C'est très paradoxal, en apparence, et pourtant cela est. En vertu de la loi de 1901, que nos adversaires ont combattue comme attentatoire à la liberté, le pays est en train de se couvrir d'un vaste réseau de groupements, dont les titres ne possèdent, certes, aucune signification politique, mais qui n'en constituent pas moins une colossale organisation de combat.

M. Ferdinand Buisson dénonçait le péril dans l'éloquente conférence qu'il fit naguère à Dijon. Il attirait l'attention des partisans de l'idée laïque sur la dernière page d'un journal qu'on ne lit point habituellement par récréation et qui se nomme l'Officiel. C'est là, nous disait-il, que paraissent les déclarations d'associations.

Le fait est que tous les jours surgissent de nouvelles sociétés dont le but réel est d'embrigader la jeunesse sous le drapeau de l'Eglise. Et les cléricaux font preuve, en cette matière, d'une adresse que nous ne saurions trop méditer. Tous les domaines leur semblent bons. Il n'est pas jusqu'aux plaisirs du tourisme et du sport qu'ils ne cherchent à exploiter.

Je n'en veux pour preuve que ce suggestif extrait de la Semaine religieuse d'un diocèse voisin, et où il s'agit d'une fédération chrétienne... de gymnastique, laquelle est définie en des termes auxquels nous nous en voudrions de changer une virgule :

« Rassembler les jeunes gens de quinze à vingt ans, les exercer à la pratique des exercices gymnastiques, grouper ces gymnastes sous la direction de moniteurs catholiques, parfois même ecclésiastiques, afin de conserver et d'accroître, parmi ces jeunes gens, un véritable esprit de foi, d'abnégation et de sacrifice, dont l'utilisation pourrait se faire en cas d'un danger national. »

N'est-il pas admirable, ce savant amalgame de considérations utilitaires et de préoccupations spirituelles ?... Vous ne vous seriez pas douté qu'il pouvait exister un rapport étroit entre la culture physique et la conquête du ciel. Vous ignorez la supériorité que présente au point de vue du développement des pectoraux et des biceps, l'emploi d'un moniteur catholique. Naïvement, vous pensiez que la question religieuse n'avait rien à voir dans le lancement des poids, la course pédestre, la boxe, la canne et le chausson. Grave erreur que la vôtre !... Nos cléricaux ont là-dessus des théories nouvelles. Fi de la gymnastique sans Dieu. Le tour de force qu'on appelle vulgairement la « croix de fer » est beaucoup plus méritoire quand il prend l'éloquente portée d'un symbole. Et l'enseignant des flexions ne rime absolument à rien, s'il ne sert de prélude à la genuflection !

Il est regrettable que ladite Semaine Religieuse ne soit pas plus explicite en ce qui concerne le « danger national » où les jeunes milices devront dépenser autant d'esprit de foi que de force musculaire. Peut-être en pressant un peu notre saint confrère, arriverions-nous à lui faire avouer que la gymnastique de son cœur ne vise pas moins au salut de Rome qu'à celui de la France !

Telle est une des dernières trouvailles du parti cléricale. Elle valait, on en conviendra, la peine d'être signalée. Et nous devons ajouter que

nous n'avons vu là qu'un des innombrables aspects de la propagande confessionnelle. Un journaliste républicain, M. Sempéry, vient, dans cet ordre d'idées, de se livrer à un travail qui est des plus édifiants. Il nous apprend, entre autres choses, qu'il s'est tenu, l'an dernier, à Paris, un congrès de la Jeunesse des patronages, au cours duquel des renseignements ont été fournis sur l'intensité de l'organisation catholique. En 1900, il y avait en France 36.842 comités, dont 4.168 patronages scolaires et 32.674 institutions diverses. Et les chiffres n'ont fait que s'accroître depuis cette époque.

Que conclure de ces aperçus ? L'effort de nos adversaires est considérable ; allons-nous regretter qu'une loi républicaine ait permis cet effort ?

Nos adversaires agissent légalement en usant d'un droit que nous leur avons donné. Et notre devoir est de ne point songer à des mesures restrictives d'une liberté dont la consécration restera comme un des meilleurs bienfaits du régime actuel.

Mais il reste à savoir ce que notre intérêt nous commande. Il est hors de doute qu'en face du redoublement d'activité du parti cléricale, l'inertie des républicains pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences. Et il nous appartient d'apporter dans les œuvres laïques un zèle analogue à celui dont nous venons d'examiner les résultats.

Pour en revenir au conférencier dont nous rappelions tout à l'heure les avertissements salutaires, nous ne pouvons mieux faire que de dire avec lui : « Multiplions indéfiniment les associations nombreuses, diverses et nécessaires auxquelles la bonne volonté républicaine a déjà donné le jour. Si nous le voulons bien, il y a là du travail pour tous et pour chacun ! »

Chambre des Députés

Séance du 13 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion de l'article 12 de la loi sur la séparation.

L'article 12 a trait à la cessation de la jouissance des édifices religieux par les associations cultuelles.

M. Dumont demande que les communes puissent, pour y créer une école, rentrer immédiatement en possession des presbytères dont elles ont besoin, à la condition d'allouer aux ministres des cultes des indemnités délogement.

Après discussion, M. Dumont retire sa motion.

M. Allard demande que les communes aient la liberté de louer ou de ne pas louer les immeubles qui leur appartiennent.

Cette motion est rejetée.

Le premier paragraphe de l'article 12 est adopté par 443 voix contre 120.

Un amendement de M. Auffray est repoussé et les paragraphes 2 à 5 sont votés.

M. Berteaux demande que les immeubles légués aux communes pour être affectés au logement du ministre du culte soient laissés gratuitement à la disposition des associations cultuelles, mais que les presbytères et les évêchés appartenant aux édifices du culte soient concédés aux associations cultuelles moyennant une redevance annuelle.

M. Briand combat la motion qui est repoussée par 275 voix contre 269.

L'article 12 est voté par 205 voix contre 107.

Et la séance est levée.

Séance du 14 juin 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion du projet supprimant la fraude sur les vins.

M. Sarrant défend le contre-projet de M. Doumergue. MM. Bourrat, Razimbaud, Lasies et de Ramel le soutiennent également.

M. Merlon, rapporteur, repousse ce contre-projet qui par 386 voix contre 200 est rejeté.

Séance de l'après-midi.

La Chambre revient à la discussion du projet sur la séparation.

M. David propose un article additionnel d'après lequel la jouissance des édifices religieux, antérieurs au Concordat sera attribuée aux associations cultuelles dans les départements de Savoie, Haute-Savoie et Alpes-Maritimes.

Cette motion est votée par 340 voix contre 244.

Cette motion remplace l'article 13.

L'article 14 est supprimé. L'article 15 relatif au classement des objets mobiliers. Les immeubles par destination attribués aux associations cultuelles.

M. Aymard demande le classement des monuments religieux ayant un caractère d'art.

L'article 15 est voté. La motion de M. Aymard formera l'article 15 bis.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Troubles sanglants en Pologne

Une émeute sanglante, dirigée contre les juifs, s'est produite durant tout l'après-midi de mardi dans la ville polonaise de Brest-Litovsk où se trouve une forteresse dans laquelle sont détenus des réservistes appartenant au 19^e corps qui vient d'être mobilisé.

Une rue, composée tout entière de magasins juifs, a été complètement saccagée ; les troupes ont tiré plusieurs salves sur la foule, tuant 24 personnes et en blessant plus de 50. La plupart des victimes sont des juifs.

La population est en pleine surexcitation ; les troupes font des patrouilles dans les rues du quartier juif et empêchent les habitants de pénétrer dans les ruines des maisons qui ont été saccagées. Les juifs sont armés de revolvers et de fusils à répétition.

La prochaine Douma

Le projet relatif à la représentation nationale devait, après examen en conseil des ministres, être renvoyée à une commission spéciale dont devaient faire partie des représentants des Zemstvos et des villes. Cette intention est aujourd'hui abandonnée en présence de l'insistance avec laquelle on réclame au plus tôt la convocation d'une Assemblée des représentants de la nation.

Le projet, après examen en conseil des ministres, et après avoir reçu la sanction impériale, sera publié sous forme de manifeste ou d'ukase adressé au Sénat de sorte que les élections auront lieu en été, et la Douma de l'Empire sera convoquée en automne.

Une Marseillaise reine d'Espagne

A propos du voyage du jeune roi Alphonse XIII en France et de l'annonce de son prochain mariage, saiton que dans la liste chronologique des reines d'Espagne se trouve le nom d'une française, voire d'une Marseillaise ? Elle s'appellait Marie-Julie Clary et était la sœur de Bernardine Clary, qui épousa Bernadotte et devint reine de Suède. L'histoire de celle-ci est plus généralement connue.

Un riche et honorable négociant marseillais, M. Clary, retiré des affaires et possesseur d'une jolie fortune, accueillait volontiers dans son hôtel somptueux de la rue de Rome les militaires de passage envoyés par la municipalité. Cela se passait vers la fin du dix-huitième siècle. Or, les hasards de l'attribution de billets de logement amenèrent dans cette maison deux soldats qui n'étaient autres que Joseph Bonaparte et son frère qui devait devenir Napoléon I^{er}. Celui-ci eut un moment l'idée d'épouser une des gracieuses filles de son hôte, Bernadotte Clary, mais la charmante jeune fille lui préféra Bernadotte, lequel était déjà le commercial et l'ami de la famille Clary. Quant à Marie-Julie, alors âgée de vingt-deux ans, elle s'unira le premier août 1794 à Joseph Bonaparte qui fut d'abord roi de Naples en 1806, puis roi d'Espagne en 1808, c'est-à-dire au temps où, selon l'expression de Thiers, les couronnes,

« même celles de Charles-Quint et de Philippe II » se donnaient d'une manière simple et expéditive sur un ordre de Napoléon. Il est inutile de rappeler que notre compatriote, devenue reine d'Espagne, n'eut guère à porter longtemps ce titre, alors que le règne de sa sœur Bernadotte, en Suède, fut, au contraire, des plus longs et des plus prospères. L'épouse de Joseph Bonaparte mourut en 1845, laissant deux filles, Zénaïde-Charlotte et Charlotte.

Les deux Papes

Le pape de Rome se trouve prisonnier parce que, dit-il, on lui a volé sa capitale. En bonne justice, il devrait être en liberté, lui, le volé, et le voleur en prison.

Mais le contraire s'est produit. Avouez que nous vivons à une époque étrange.

Quant au pape orthodoxe (c'est le tzar que je veux dire), son peuple a voulu un jour lui remettre une pétition. Ce peuple s'avancait humblement, précédé par des prêtres et des icônes. Et comme il approchait du palais impérial, des feux de salve furent tirés, qui jetèrent par terre hommes, femmes et enfants par centaines.

C'est depuis ce jour que le pape orthodoxe s'est infligé la peine de la détention pour un temps qui semble illimité. En tout cas, depuis on ne l'a jamais revu ; il vit prisonnier, entouré de nombreuses sentinelles et des postes de police qui gardent toutes les issues.

Ainsi, ne possédant que deux papes, deux représentants de Dieu sur la terre, une guigne noire fait que tous deux sont en prison !

VOLEURS EN GRÈVE

Certaines localités en Russie sont adoptées par des groupements de voleurs, tirelignes, cambrioleurs, etc., de même qu'il y a des cités habitées exclusivement par des mendiants.

Avec cet esprit d'association particulier au peuple russe, les uns et les autres constituent des corporations en règle. Or, celle des voleurs de W. a annoncé par affiche que ses membres se mettaient en grève. Jusque-là nous n'avons dû abandonner à la police que 55 0/0 du produit de notre industrie, mais la police nous demande 75 0/0 de notre butin, ce que nous trouvons excessif.

L'existence de tout voleur loyal devient ainsi impossible. Nous nous exposerions aux coups de la foule dans les foires uniquement pour enrichir les *tschikovniks* (fonctionnaires).

La proclamation des grévistes a produit partout une vive impression.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

En vue de prétentions exagérées

Le *Novoïé Vrémia*, prévoyant que la diplomatie internationale exercera inévitablement une pression pour modérer les exigences du Japon, si ces exigences étaient exorbitantes, et pour maintenir l'équilibre voulu en Extrême-Orient, fait observer que la situation de la Russie là-bas n'est pas tellement ébranlée que ce pays puisse être contraint à subir toutes les exigences du Japon. L'Europe et l'Amérique, auxquelles la continuation de la guerre et une victoire trop complète de l'un des belligérants seraient désavantageuses, pourraient facilement, avec leurs forces unies, exercer une pression sur le Japon, tandis qu'il leur serait bien plus difficile d'exercer une pression sur la Russie.

Nous ne devons pas oublier cela conclut le *Novoïé Vrémia*, pour le cas où l'on prétendrait nous imposer la paix à tout prix.

En Mandchourie

Le correspondant de la *Rouss* à Chou-Tchou-Line télégraphie qu'une série d'escarmouches sur l'extrême-gauche russe indique évidemment le commencement de l'offensive japonaise, qui peut se transformer d'un moment à l'autre en bataille générale.

On annonce officiellement que des colonnes mixtes russes ont attaqué le voisinage d'Yngchang, d'Erhsilipao et de Chu-Fang-Tai ; mais toutes ces attaques, qui ont été faites dimanche, ont été repoussées.

On ne dit pas l'importance des pertes.

INFORMATIONS

Ligue des Droits de l'Homme

Dans sa dernière séance, le congrès de la Ligue des droits de l'homme a adopté une série de vœux, parmi lesquels nous citerons ceux relatifs à la suppression du port d'arme en dehors du service, au développement de l'arbitrage entre nations, à la réduction des armées permanentes sur la proposition de la diplomatie française, à la publicité de nos relations avec l'étranger.

Il se prononce pour le droit de syndicalisme des fonctionnaires de l'Etat, la suppression des surnuméraires.

La date du prochain congrès est fixée à la Pentecôte prochaine, il aura lieu soit à Paris, soit à Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes ou Lille.

Les Conseils de Prud'hommes

La commission des Conseils de Prud'hommes a reçu des délégués de la Fédération des industriels et commerçants français, qui lui ont remis des vœux insistant sur la nécessité de donner aux juges de paix le rôle de juges départiteurs au cas de partage des Conseils de Prud'hommes.

La commission a adopté le projet voté par la Chambre et portant la compétence des Conseils de prud'hommes de 200 à 300 francs sans appel, les appels devant être jugés par les Tribunaux civils et non plus par les Tribunaux de commerce.

La Chambre avait fixé à un maximum de 200 fr. l'exécution provisoire des jugements. La commission sénatoriale décide que cette exécution ne devra pas dépasser le quart de la somme en litige, ni 100 fr. au maximum.

Elle rétablit la disposition relative aux pourvois en cassation des jugements.

La Mission française à Berlin

M. Rouvier a reçu le général de Lacroix, qui lui a rendu compte de sa mission en Allemagne, indiquant les attentions flatteuses dont il a été l'objet, et signalant l'état d'esprit qu'il a cru rencontrer chez les hautes personnalités militaires et civiles de Prusse.

M. de Lacroix a été également reçu par M. Loubet. Il était cette fois accompagné par les membres de la mission et le lieutenant-colonel von Hugo, attaché militaire allemand à Paris.

Le Président a remercié le général de Lacroix de la façon dont il avait représenté la France, s'est félicité des attentions et des prévenances dont la mission a été l'objet de la part de Guillaume II et de la famille impériale, et l'a invité à déjeuner pour mardi.

L'entente cordiale

Une fraction du conseil municipal de Portsmouth, ayant protesté contre le vote du crédit de 50.000 francs pour recevoir les officiers et marins français, le maire a arrêté la discussion et a déclaré qu'il prendrait sur lui la responsabilité de ce crédit.

L'activité du Mont Pelé

Depuis quelques jours, le mont Pelé donne des signes d'une recrudescence d'activité plus forte que celle qui a été observée en avril, mais jusqu'ici on n'éprouve pas d'alarmes.

De vives lueurs, qui paraissent subitement, ont été suivies, le 3 juin, d'une gerbe de flammes. Un nuage de fumée descendait vers la mer. Des cendres sont arrivées jusqu'au village du Précheur, sur la limite du territoire dévasté en 1902 ; puis le calme s'est rétabli.

La cime du mont Pelé s'est élevée pendant la nuit du samedi, puis elle s'est affaïssée le dimanche matin. Un torrent de boue a débordé et a coulé dans la vallée. Un nuage de fumée s'est élevé, s'étendant à plus de mille mètres.

Tout est calme maintenant.

Attentat contre M. Delyannis

Au moment où M. Delyannis entrait à la Chambre, à Athènes, un individu nommé Dhéralkaris, joueur de profession, lui porta un coup de couteau dans l'abdomen.

L'assassin est arrêté. La foule voulait le lyncher.

M. Delyannis est mort dans la soirée.

L'enquête a établi que l'assassin de M. Delyannis avait tué sa femme ; il fut condamné à 18 ans de prison. Il a déclaré qu'il avait tué M. Delyannis pour se venger des mesures rigoureuses du ministre contre les maisons de jeu, qui furent toutes fermées dernièrement.

Vingt mille personnes ont suivi le brancard sur lequel on a transporté le corps de M. Delyannis, depuis le poste de la Croix-Rouge, dans la cour de la Chambre, jusqu'à son domicile, où se sont passées des scènes déchirantes ; la plupart des députés pleuraient.

Le soir, les ministres se sont réunis chez le président de la Chambre ; le corps sera exposé à la Chambre pour permettre au peuple de défiler devant lui.

Le roi, qui était à Tatoi, a arpris tardivement la nouvelle ; il a annoncé qu'il venait à Athènes.

Petites Nouvelles

Mardi a eu lieu à Paris le banquet de clôture du Congrès du syndicat des employés des trésoreries générales et recettes des finances de France.

— Le shah de Perse sera à Vienne le 17 ; le 19 il repartira pour la France où il séjournera quelques jours.

— Le roi d'Espagne, de retour d'Angleterre, est rentré à Madrid mardi matin à 10 heures et demie. Une foule énorme assistait à l'arrivée du train royal et a fait une chaleureuse ovation à son jeune souverain.

— Le Congrès des receveurs buralistes de France a dressé un cahier de revendications qui seront soumises aux pouvoirs publics.

— On annonce que Maximá Gomez, le fameux chef de l'insurrection cubaine contre l'Espagne, est mourant.

REVUE DE LA PRESSE

De M. de Pressensé, dans l'*Humanité* :

Le tsar a, pour la première fois, depuis le début de cette fatale aventure, consenti à envisager autre chose que l'appel obstiné à une fortune des armes constamment rebelle. Toutefois, il a enveloppé son assentiment de formes singulièrement hautaines. Assurément ce ton correspond assez peu à la situation véritable de la Russie. Il y a quelque chose de puéril dans cette raideur, dans cette superbe, dans cette prétention de recevoir, de haut, en supérieur, les propositions du vainqueur.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Prétendre que nous ne serions pas en état de résister à une agression allemande, c'est commettre d'abord une erreur, ensuite une maladresse. On ne doit jamais avouer son état d'infériorité, à moins de vouloir encourager l'ennemi. A plus forte raison

ne doit-on pas tenir pareil langage quand il est erroné et quand il risque de décourager nos soldats. Nous avons pleine confiance dans notre admirable armée.

CHRONIQUE LOCALE

ON DEMANDE DES Ouvriers compositeurs à l'Imprimerie du « JOURNAL DU LOT »

Notes de nos députés
Sur l'ensemble de l'article 12 du projet de loi relatif sur la séparation, les votes de nos députés ont été :
Pour : MM. Rey et Vival.
Contre : M. Lachize.

Concours de la race de Salers

C'est à Aurillac qu'aura lieu cette année le Concours de la race de Salers ; à cette occasion, M. Ruau, Ministre de l'Agriculture, se rendra le 25 juin, à Aurillac. Sa venue dans le Cantal provoque un enthousiasme général, de magnifiques fêtes sont organisées dans tous les quartiers, la Municipalité a été autorisée à faire installer le banquet dans la cour d'honneur du Lycée Emile Duclaux ; sous les préaux des tables seront dressées pouvant contenir 600 couverts, et la Commission des fêtes reçoit de partout des demandes pour inscriptions audit banquet, MM. Les Sénateurs et Députés du Cantal et des départements limitrophes y assisteront.
La liste d'inscription sera close le 23 juin à midi ; passé cette date, il ne sera plus distribué de cartes. Le prix du couvert est de 6 fr. ; adresser les demandes d'inscription à M. le Secrétaire de la Mairie, à Aurillac ; joindre un mandat-poste ou un bon de poste.

Des trains spéciaux seront organisés dans toutes les directions.

CAHORS

Au Sénat

Nous sommes heureux de faire connaître aux républicains du Lot que le projet de loi déposé par M. Cocola sur les retraites pour la vieillesse est accueilli avec beaucoup de faveur au Sénat.
Nous croyons savoir que ce projet servira même de base à la discussion de la commission, M. Dubost ayant retiré son projet.
Toutes nos félicitations à notre vaillant sénateur.

RACE OVINE DES CAUSSES DU LOT

M. Cocola, le dévoué Sénateur du Lot, a reçu du ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Paris, le 9 juin 1905.
Monsieur le Sénateur,
Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présente le concours spécial de la race ovine des Causse du Lot, et vous m'avez demandé d'allouer une subvention pour la tenue de ce concours en 1905.
J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date de ce jour, j'ai décidé d'attribuer au concours dont il s'agit une subvention de 3.000 francs.
Je suis heureux, Monsieur le Sénateur, d'avoir pu, ainsi, donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.
Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.
Le Ministre de l'Agriculture,
J. RUAU.

SUR LES BORDS DU LOT

Par ces temps de canotage et de baignades, il est assez rare dans notre ville qu'on ait à déplorer des accidents mortels ; néanmoins, parfois, on apprend que de jeunes baigneurs ont failli payer de leur vie une folle imprudence, celle de se baigner dans des endroits dangereux.
Jusqu'à ce jour, aucun grave accident ne s'est produit, mais cela grâce à des secours immédiats.
Ne serait-il pas possible à notre municipalité d'interdire la baignade dans ces endroits réputés dangereux, notamment les bords du Lot à la hauteur de la Cale et de l'Aviron.
Ces parages sont remplis de hautes et épaisses herbes formant presque limon et solidement enracinées.
C'est un réel danger pour ceux, même habiles nageurs, qui s'y aventurent, et il est arrivé parfois que certains ont eu besoin de secours pour sortir sains et saufs de l'eau.
Ces endroits sont, heureusement très fréquentés, au moins dans la journée ; mais un accident est si vite survenu, qu'il semble prudent d'interdire toute baignade en ces endroits, et cela avec d'autant plus de raison que ce sont surtout des enfants qui s'y baignent.
L. B.

Une appréciation !!!

Nous lisons dans le *Quercinois* du 10 juin, à la chronique de Castelfranc, ces quelques lignes extraites d'une longue tartine consacrée à un entrefilet paru dans le *Journal du Lot* relatif à la conférence radicale de MM. Lapeyre et Pendaries.
Nous la reproduisons à titre de document :

Ne serait-ce pas un miracle que de lire dans cette feuille (le *Journal du Lot*) une seule ligne conforme au bon sens.
Conseil pratique (vous me paraissez d'ailleurs l'avoir suivi) : Pour devenir blocard, c'est-à-dire inepte inconsciemment et promptement, lire tous les jours le *Journal du Lot*. Remède efficace, réussit toujours. 45 ans de succès.

Jolie, n'est-ce pas, cette appréciation portée par le *Quercinois* ? par lui, surtout !
Et il parlera de poutre et de paille !
L. B.

Projet de transformation en Syndicat professionnel

Nous avons récemment annoncé la création d'une société fraternelle des employés d'octroi de la Ville de Cahors et nous avons fait connaître en même temps la composition du bureau de cette association, qui est affiliée à la Fédération des employés d'octroi de France.
Voici, à titre de document, les termes d'un rapport rédigé par M. Merlet, sénateur, au sujet d'une pétition, en date du 28 janvier 1905, signalée à la suite de la séance du Sénat du 23 mai dernier, et émanant du Conseil fédéral représentant la dite fédération :

« Le Conseil fédéral représentant la fédération des employés d'octroi de France demande à être reçu par la Commission, en délégué, pour lui exposer un vœu tendant à la reconnaissance de leur fédération comme syndicat professionnel.
Il n'appartient pas au Sénat, et moins encore à la première Commission des pétitions, de statuer sur l'accueil qu'il peut convenir de faire au vœu des employés d'octroi. La hiérarchie administrative fait un devoir impérieux aux fonctionnaires de tout ordre de solliciter des ministres les mesures qui peuvent les intéresser.
La Commission, pour ce motif, renvoie les pétitionnaires à se pourvoir devant M. le Ministre des finances et passe à l'ordre du jour ».

Enregistrement

M. Adolphe Leymarie, surnuméraire de l'enregistrement dans le département du Lot, est nommé receveur de l'enregistrement à Rogliano (Corse).

M. Vielzatz, surnuméraire de l'enregistrement du département du Tarn-et-Garonne est nommé receveur à Bretenoux en remplacement de M. Daynard appelé au bureau de Bougion (Lot-et-Garonne).

Avenir Cadurcien

Dimanche soir, en l'absence de la musique militaire, l'*Avenir Cadurcien*, notre excellente fanfare municipale, s'est fait entendre sur les allées Fénélon.
Une foule nombreuse assistait au concert et a manifesté par des applaudissements, son contentement de la bonne distraction que lui procurait l'*Avenir Cadurcien* qui, en vérité, mérite de vifs éloges pour son développement et pour les progrès sensibles qu'il fait tous les jours.

Concours de tir

Au grand concours national de tir qui aura lieu entre tous les régiments de France à Maison-Laffitte, le 7^e d'infanterie sera représenté par le sergent Gernolles, le caporal Jaffre de la 9^e compagnie et les soldats Roué, de la 12^e et Lafforgue de la 3^e.

Grave accident de voiture

Samedi matin à 10 heures, M. Ibert marchand de bois à Lascabanes, arrivait à Cahors en voiture, lorsque le cheval glissa sur la chaussée goudronnée en face la Trésorerie Générale ; M. Ibert fut projeté à terre. Relevé par des passants et conduit à la Pharmacie de la Croix Rouge, M. Ibert s'empressa de laver la plaie et d'appliquer un pansement antiseptique pour permettre au malade d'attendre l'arrivée du Docteur dont l'intervention était indispensable.
L'état de M. Ibert nécessitera plusieurs jours de repos.

Orage

Après une belle et chaude matinée, mercredi, un violent orage s'est abattu sur notre ville, vers 3 heures de l'après-midi.
Une forte pluie mêlée de grêle a, en quelques instants, transformé les rues en torrents. Le tonnerre a été également de la partie.
La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville.

Le Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

Nous avons déjà dit qu'une réunion préparatoire, convoquée par M. Depeyre, avait eu lieu samedi dernier, en vue de constituer un syndicat d'initiative et que cette assemblée avait nommé un comité provisoire de sept membres, chargé de préparer les statuts et l'organisation du syndicat.
Ce comité s'est empressé de remplir le mandat qui lui avait été confié.
En effet, mercredi soir, 7 juin, dans la grande salle de la mairie de Cahors, a eu lieu la première assemblée générale du Syndicat ; et nous avons constaté avec plaisir, qu'elle était très nombreuse, ce qui prouve combien cette œuvre répond à un besoin général. Nous devons une mention particulière à la ville de St-Céré, qui avait envoyé sept délégués porteurs de 55 adhésions, recueillies à la hâte.
L'assemblée a été présidée par M. Costes, sénateur et maire, assisté de M. Soulié, ingénieur en chef, qui a prêté son concours très utile à cette organisation, et de M. Depeyre.
Ce dernier a donné lecture des statuts élaborés par le comité provisoire. Ils ont été adoptés. Puis, il a proposé à l'assemblée les personnages en vue auxquels il serait bon d'offrir le titre de membre d'honneur. Enfin, il a fait connaître les adhésions personnelles ou collectives déjà reçues et il y a ajouté celles de tous les membres présents.
Le Syndicat ainsi constitué définitivement, a procédé à la nomination du Conseil d'administration, qui doit avoir de 15 à 20 membres. Voici, par ordre alphabétique, les noms des personnes nommées : MM. le docteur Aymard, président de l'Aviron cadurcien ; Beaupuy, directeur de la succursale de la Société générale ; Branche, maire d'Alvignac ; docteur Brun, secrétaire de la section du Club-Alpin ; Course, négociant à Cahors ; Combarieu, archiviste honoraire ; Cournot, conducteur des ponts et chaussées ; docteur Darquy, conseiller municipal ; Daynard, directeur de la succursale du Crédit foncier ; Depeyre, président de la section du Club-Alpin ; Desprat, Vice-Président du Conseil de Préfecture ; Faure Armand, négociant à St-Céré ; de Fontenilles, président de la Société de courses de Gramat ; docteur Gélis, président du Véloce-Sport cadurcien ; Grangié, commis des ponts et chaussées ; Lagarde, ingénieur des ponts et chaussées ; de Lavour-Laboisse, propriétaire à St-Céré ; Rames, conducteur des ponts et chaussées et Soulié, ingénieur en chef des ponts et chaussées, délégué départemental du Touring-Club.

Cette opération terminée et après un échange d'observations, la séance a été levée.
Le Conseil d'administration s'est réuni immédiatement et a constitué un bureau de la manière suivante :
Président : M. Soulié ; Vice-présidents : MM. Depeyre et Brun ; Secrétaire général : M. Daynard ; Secrétaire adjoint : M. Grangié.
Les adhésions, dont le prix minimum est fixé à 6 francs, doivent être adressées à M. Daynard, secrétaire général du Syndicat, 11, Quai Ségur, Cahors.

Nous comptons sur le zèle et le dévouement de MM. Les Industriels et Négociants de la région, directement intéressés à la prospérité de cette œuvre, pour que ces adhésions arrivent de plus en plus nombreuses.

Libre - Pensée

Les membres de la société « Science et Raison » sont invités à la réunion générale qui se tiendra à la mairie le 17 courant, à 8 heures et demie du soir.
Présence urgente.
J. OZANNE

Vol

Procès-verbal a été dressé contre un jeune homme de notre ville, habitant le faubourg Labarre, inculpé de vol à St-Henri.

Musique du 3^e de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 JUIN 1905
Allegro Militaire, Sousa.
Si j'étais Roi (Ouverture), Adam.
Les Amourettes (Valse), Gungl.
Mascarade (Airs de ballet), Lacôme.
Gloire aux Femmes (Mazur.), Strobl.
Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 13 juin 1905
Affaire Valade, Pierre-Eugène
âgé de 27 ans
VIOL

Mardi matin, la deuxième session des assises du Lot s'est ouverte à Cahors.
A 11 heures l'audience est ouverte sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la cour d'appel d'Agen assisté de MM. Grimal et Labatut juges au tribunal civil de Cahors.
M. Villette, procureur de la République occupe le siège du ministère public.

M^e Lacaze est assis au banc de la défense.
Dès que le jury est formé, M. Bonnefous, greffier en chef, lit l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 8 juillet dernier, dans la matinée, le nommé Valade Eugène-Pierre, cultivateur à Maniagues, commune de Carrennac, qui se rendait chez son père, rencontra au village de Labarthe une petite fille de six ans, la jeune Eulalie Pourtal, toute seule devant la maison de ses parents, jouant avec un jeune chat ; il engagea la conversation avec elle puis entraîna la jeune enfant devant la porte d'une cave et la viola. Cette dernière effrayée et meurtrie se mit à crier ; Valade s'enfuit, non sans être aperçu par de nombreux témoins ; son signalement était d'ailleurs assez caractéristique car il portait sur l'épaule une paire de chaussures et tenait à la main un chapeau de paille. Ce n'est cependant que le 20 juillet qu'il fut arrêté par la gendarmerie de Vayrac.

Le Parquet prévenu, se transporta aussitôt à Labarthe où, après interrogatoire et confrontation, devant la déposition formelle des témoins et en particulier de la victime, Valade finit par avouer son crime.
Il résulte de l'examen médical d'Eulalie Pourtal que l'acte commis par Valade réunissait tous les caractères du viol.
Le prévenu n'a pas d'antécédents judiciaires.

En conséquence, le nommé Valade Eugène-Pierre est accusé d'avoir au lieu dit Labarthe, commune de Bétaïlle, le 8 juillet 1904, et dans tous les cas depuis moins de dix ans, commis le crime de viol sur la personne de Pourtal Eulalie, avec cette circonstance que la dite Pourtal était alors âgée de moins de quinze ans.

Faits qui constituent le crime prévu et puni par l'article 2 et 332 § 1 du code pénal.

Le huis clos est prononcé :
Il est ensuite procédé à l'interrogatoire de l'accusé qui déclare ne se souvenir de rien.

Six témoins à charge sont entendus ; ils sont tous très affirmatifs.

M. Villette prononce un réquisitoire sévère, mais ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

M^e Lacaze, dans une plaidoirie très éloquentes qui produit une vive impression sur l'auditoire, combat les conclusions de M. l'avocat général et sollicite du Jury un verdict d'acquiescement.

Après 5 minutes de délibération, le jury rapporta le verdict sollicité.
En conséquence, Valade est acquitté.

Audience du 14 juin 1905
Affaire Michel Etienne
âgé de 66 ans
INCENDIE

Mercredi, devant le jury, a été appelée une affaire d'incendie volontaire.

A 11 heures, la Cour pénètre dans la salle des délibérations, et le jury est aussitôt formé.

M. Dossmann, substitut, occupe le siège du ministère public.
M^e Vigouroux est assis au banc de la défense.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 26 février 1905, vers 9 heures du soir, une maison située à Puybrun appartenant au sieur Carbonnel Antoine, devenait la proie des flammes. L'incendie se propagea très rapidement. Les époux Carbonnel purent voir cependant l'accusé Michel Etienne, occupé à attiser le feu en secouant les matières enflammées. Se voyant reconnu, cet individu prit la fuite, il paraissait déjà hors de doute en ce moment que Michel était l'auteur de l'incendie et l'instruction ouverte contre lui l'établit d'une façon surabondante.
Michel occupait depuis très longtemps la maison incendiée ; il soutient avoir acquis d'un sieur Tronche en 1886 le terrain sur lequel elle était construite ; il n'a jamais pu justifier de cette prétention.

Il soutient avoir payé à Tronche quatre-vingts francs, mais ne peut montrer aucun titre et pour colorer sa prétention, il avait commencé devant le juge de paix de Bretenoux une procédure contre Tronche. Cette procédure ne dépassa pas la citation en conciliation. Tronche était faible d'esprit, Michel insolvable ; bref Tronche mourut sans voir la fin des tentatives du procès de Michel et sans avoir pu le faire sortir du lambeau de terre occupé par lui. Les héritiers de Tronche, les époux Carbonnel, après de longues démarches pour rentrer en possession de la terre, arrivèrent enfin à obtenir de Michel l'abandon de la parcelle en question. Le 24 février 1905, Michel prit l'engagement écrit de vider les lieux et leur donna le droit d'y rentrer le jour même. Cet abandon était fait moyennant 40 francs. Deux jours après, ayant sans doute dissipé cette somme, il essaya de chercher d'autres difficultés ; mais devant M. Vidal, maire de Puybrun, il signa un engagement de partir le lendemain.

Le dimanche 26 février, vers huit heures du soir, il invita Carbonnel à venir retirer de la maison ce qu'il voulait garder ; Carbonnel ne comprenant pas, lui répondit qu'il n'avait rien à choisir tant propriétaire, mais Michel lui répliqua : « Demain il sera trop tard » un quart d'heure après la maison brûlait.
Michel nie ces propos compromettants affirmés par Carbonnel. Le mobile de son crime semble nettement établi : se voyant contraint d'abandonner une maison occupée depuis vingt ans, il n'a pas voulu en laisser profiter celui qui le dépossédait à bon droit et qui l'indemnisait. Le mobile étant dégagé, les faits criminels sont établis d'une façon péremptoire, les propos tenus par lui à

Carbonnel concordent avec l'affirmation de celui-ci qui l'a vu attiser le feu.

De plus un neveu de Tronche, le sieur Rieu, qui avait obtenu de Michel l'abandon de la maison occupée par lui, rapporte que Michel l'a menacé de le faire brûler dans cette maison s'il y rentrait.

Enfin quelques instants avant l'incendie Carbonnel a demandé des allumettes à la fille Anna Turenne, domestique à Puybrun.

Michel protesta de son innocence malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui. Sa réputation est détestable ; il a encouru 13 condamnations donc plusieurs pour vol.

En conséquence le nommé Michel Etienne est accusé d'avoir, à Puybrun le 26 février 1905, en tous cas depuis moins de dix ans, volontairement mis le feu à une maison appartenant à autrui.

Avec cette circonstance que la dite maison était habitée ou servait d'habitation.

Fait qui constitue le crime prévu et puni par l'article 434 § 1 du code pénal.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Celui-ci avec beaucoup d'énergie et même de facilité, se défend de toutes les accusations qui sont portées contre lui.

Mais 7 témoins à charge entendus confirment des faits relevés par l'accusation.

M. Dossmann, substitut, dont ce sont les débuts devant la cour d'assises du Lot, prononce son réquisitoire ; sa parole éloquente est très écoutée et produit une forte impression sur le public qui se presse dans la salle des assises.

Dans un langage d'une grande netteté, M. Dossmann précise l'accusation et réclame du jury une peine sévère contre Michel, sans s'opposer toutefois aux circonstances atténuantes.

Après une plaidoirie de M^e Vigouroux, le jury rentre dans la salle de ses délibérations, d'où il rapporte un verdict affirmatif mais mitigé des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour prononce contre Michel la peine de cinq ans de réclusion.

Audience du 15 juin 1905
Affaire Hébrard Victor
âgé de 46 ans
MEURTRE

A 11 heures, le jury est formé.
M. Villette, soutient l'accusation.
M^e Fleuret, du barreau de Gourdon, est assis au banc de la défense.

M^e Besse, au nom de la famille de la victime, se porte partie civile.
M. Bonnefous, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 28 mars 1905, la gendarmerie de Gourdon était informée que le cadavre d'un nommé Baldy Jean, venait d'être découvert à Soullaguet.

Les gendarmes se transportèrent immédiatement et trouvèrent le cadavre dans un bois formant ravin appartenant à la victime, au lieu dit Combes d'Assier, à 1500 m. de la route nationale numéro 20, à 400 mètres d'une grange appartenant au nommé Hébrard, à 600 m. de la vigne de ce dernier et à 100 m. du lieu où finit le chemin public. Baldy était étendu sur le dos dans un chemin de servitude qui traverse sa propriété ; il avait la main droite sur la poitrine, le bras gauche le long du corps, la tête baignant dans une mare de sang. Il portait des blessures au dessous des yeux, principalement sous l'œil droit et au crâne.

Un pieu de charrette long de 1 m. 60 était placé en travers sur le cadavre, il était taché de sang à son extrémité. Une pierre pesante environ 60 kilos était placée à 50 centimètres à gauche de la tête de la victime.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur un nommé Hébrard, voisin de Baldy ; ils furent vite confirmés par l'information à laquelle il a été procédé et à l'aide de laquelle on peut aussi reconstituer le crime.

Le 25 mars, vers 4 heures du soir, le père Baldy qui rentrait de Gourdon et se trouvait chez lui avec sa femme et son fils, vit passer Hébrard sur le chemin voisin ; supposant que cet individu allait s'engager dans un bois lui appartenant et voulant l'en empêcher, il partit à sa rencontre muni d'un pieu de charrette. Il faut dire que Baldy et Hébrard vivaient depuis douze ans en mauvaise intelligence et que Baldy avait à plusieurs reprises défendu à Hébrard de se servir du chemin coupant son bois. La femme de Baldy, connaissant le caractère violent et la déplorable réputation d'Hébrard qui n'avait pas caché son intention de tuer Baldy s'il le rencontrait à la Combe d'Assier, voulut s'opposer au départ de son mari, le sachant plus affaibli par l'âge et par une fracture ancienne à la jambe. Le jeune Baldy joignit ses efforts à ceux de sa mère mais ce fut en vain. Leurs craintes n'étaient que trop fondées et quelques instants après, Baldy était trouvé mort.

Hébrard a été vu par plusieurs témoins se dirigeant vers le lieu du crime et sa culpabilité ne saurait pas faire le moindre doute : l'Hebrard portait le soir du meurtre une profonde blessure à la tête que le médecin légiste déclare avoir été causée par un coup violent donné avec un pieu ou un fort bâton ; cette blessure correspond à une déchirure du chapeau qui ne peut être également que le résultat du coup.

A cette première charge très grave, l'accusé oppose des explications aussi invraisemblables que contradictoires. Lors de son premier interrogatoire, il prétendit s'être blessé à la tête en aidant son voisin Malbec, deux heures après la mort de Baldy, à relever un cheval malade et précisait en disant qu'il avait fait une chute et que sa tête avait porté contre la muraille de l'écurie. On dit

ensuite chez le sieur Malbec, à l'endroit même où il a aidé à soulever l'animal malade, et mis en demeure d'expliquer comment il s'est blessé, il abandonna sa première version et dit qu'il pourrait bien s'être fait mal avec le pieu pointu qui lui servait alors à lever le cheval.
Il résulte en outre des dépositions recueillies dans l'information, que la position qu'occupait Hébrard au moment où il prétend s'être fait mal rendait impossible le coup à la tête.
Le médecin légiste déclare de plus et très formellement que la plaie d'Hébrard a dû produire une hémorragie abondante, ce que l'accusé s'acharne à nier ; c'est qu'en effet des traces de sang ont été relevées se dirigeant du lieu où se trouvait le cadavre de Baldy vers la grange d'Hébrard.
Enfin le docteur Ferrières a remarqué sur diverses parties du corps de l'inculpé des égratignures provenant de coups d'ongles et indignes bien qu'il y a eu lutte.

Le lendemain de la mort de Baldy, Hébrard rencontra sur la route de St-Cirq à Gourdon, une femme Fabre qui lui parla du crime et lui dit : « Il faut être bien sauvage pour s'attaquer ainsi à un vieillard et le tuer ». L'accusé de répondre « Lorsqu'un individu vient sur vous une barre à la main, on est bien obligé de se défendre comme on peut ».

Interrogé sur ce fait, Hébrard n'a pas manqué de nier, mais devant la persistance du témoin, il a fini par reconnaître avoir tenu le propos. Or, par la façon dont elle est construite, et l'affirmation qu'elle contient d'une circonstance qui ne peut être connue que du coupable seul, cette phrase d'Hébrard est un aveu, l'empressement qu'il a mis à le nier en est bien la preuve.
Etant donné l'intention exprimée par Baldy de s'opposer au passage d'Hébrard et la direction qu'il a prise, il est impossible que ces deux hommes ne se soient rencontrés ; la négation absolue de ce fait par Hébrard montre jusqu'à l'évidence sa culpabilité, d'ailleurs si solidement établie par le rapport médical et son propre et involontaire aveu.
Hébrard est marié et père de deux enfants ; il n'a jamais été condamné, mais on a soupçonné d'avoir été cause de la mort d'un vieillard de 75 ans, le sieur Rossignol avec lequel il avait des difficultés. Cette mort serait survenue quelques mois après les coups qu'il avait porté à l'accusé à ce dernier.
En conséquence le nommé Hébrard Victor est accusé d'avoir, sur le territoire de la commune de Soullaguet, le 25 mars 1905, en tous cas depuis moins de dix ans, volontairement donné la mort au sieur Baldy Jean.
Crime prévu et puni par les articles 295 et 304 § 3 du Code pénal.
18 témoins à charge et 5 à décharge sont entendus.
L'audience continue.

Le lendemain de la mort de Baldy, Hébrard rencontra sur la route de St-Cirq à Gourdon, une femme Fabre qui lui parla du crime et lui dit : « Il faut être bien sauvage pour s'attaquer ainsi à un vieillard et le tuer ». L'accusé de répondre « Lorsqu'un individu vient sur vous une barre à la main, on est bien obligé de se défendre comme on peut ».

Interrogé sur ce fait, Hébrard n'a pas manqué de nier, mais devant la persistance du témoin, il a fini par reconnaître avoir tenu le propos. Or, par la façon dont elle est construite, et l'affirmation qu'elle contient d'une circonstance qui ne peut être connue que du coupable seul, cette phrase d'Hébrard est un aveu, l'empressement qu'il a mis à le nier en est bien la preuve.
Etant donné l'intention exprimée par Baldy de s'opposer au passage d'Hébrard et la direction qu'il a prise, il est impossible que ces deux hommes ne se soient rencontrés ; la négation absolue de ce fait par Hébrard montre jusqu'à l'évidence sa culpabilité, d'ailleurs si solidement établie par le rapport médical et son propre et involontaire aveu.
Hébrard est marié et père de deux enfants ; il n'a jamais été condamné, mais on a soupçonné d'avoir été cause de la mort d'un vieillard de 75 ans, le sieur Rossignol avec lequel il avait des difficultés. Cette mort serait survenue quelques mois après les coups qu'il avait porté à l'accusé à ce dernier.
En conséquence le nommé Hébrard Victor est accusé d'avoir, sur le territoire de la commune de Soullaguet, le 25 mars 1905, en tous cas depuis moins de dix ans, volontairement donné la mort au sieur Baldy Jean.
Crime prévu et puni par les articles 295 et 304 § 3 du Code pénal.
18 témoins à charge et 5 à décharge sont entendus.
L'audience continue.

Elles sont mises en vente dans ses principales gares et stations, et bureaux de quartier, au prix de 0 fr. 30 la série de 6 cartes (franco, 0 fr. 35).

AVIS

M. RESTE Jean a l'honneur de prévenir le public qu'il prend la suite du Café du Midi. Les oppositions seront reçues jusqu'au 1^{er} juillet, rue Nationale, n° 55.

Arrondissement de Cahors

Caillac

Elections municipales. — Le Conseil d'Etat ayant annulé les élections municipales de la commune de Caillac, de nouvelles élections auront lieu le 2 juillet.

Puy-l'Evêque

Jeunesse laïque. — Les membres du Cercle de la Jeunesse laïque de Puy-l'Evêque se sont réunis en assemblée générale lundi dernier, à cinq heures du soir, sous la présidence de M. Sigeac.

L'ouverture de la séance, le trésorier donne lecture de l'état financier du Cercle.
A l'unanimité, tous les comptes sont approuvés.
Diverses décisions sont prises, après quoi la séance est levée.
Prochaine réunion, fin juin.

Prayssac

Dimanche prochain 18 juin, à 4 h. 1/2 précises du soir, M. Gipoulou, directeur du cours complémentaire, fera dans la salle des fêtes de l'ancien collège d'Istrie, sous les auspices de la Société de secours mutuels de Prayssac, une conférence sur le sujet suivant :

Mutualité scolaire et Mutualité des Adultes
Deux chœurs seront chantés par les élèves des écoles de filles et de garçons.
La réunion sera publique. Toutes les personnes de Prayssac et des communes voisines qui s'intéressent à la mutualité sont invitées à y assister.

Saint-Géry

Les débordements du Lot qui, en 1901 ont raviné les terres de la plaine de Courribas, ont fait surgir un procès dont on peut prévoir la solution prochaine.

Ce procès offre pour notre commune beaucoup d'intérêt, aussi s'intéresse-t-on ici du choix des experts qui doivent être nommés.

Car, il est évident que ce choix devrait surtout porter sur des hommes indépendants dont les intérêts ou les fonctions ne soient liés à aucun intérêt, à aucune fonction. En d'autres termes, il faudrait, autant que possible, que le Conseil d'Etat se conforme à la circulaire formelle qui défend aux ingénieurs, notamment, d'accepter les fonctions d'experts.

Nous pourrions en reparler.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Le public Cajarcquois qui suit les événements n'a pas été surpris outre mesure par la lettre de M. Larnaudie parue dans la Dépêche de dimanche, donnant sa démission de membre du groupe le Proletaire.

Depuis quelque temps et grâce à l'énergie de son président, un sentiment de réelle indépendance se manifestait parmi ses membres et certains ordres donnés n'ont pas été acceptés par la majorité qui veut rester fidèle aux principes.

On s'attend à d'autres démissions, nous reviendrons sur ce sujet qui intéresse au plus haut point la démocratie Cajarcquoise.

D'autre part nous recevons la communication suivante :

Réflexions d'un prolo. — Nous apprenons que le citoyen Larnaudie vient de donner sa démission de membre du groupe le Proletaire.

Quelques temps après sa formation il a accepté d'en faire partie. Nous sommes aujourd'hui fixés sur les motifs qui l'y engageaient.

Il aurait eu souvent l'occasion de défendre et de vanter l'action énergique mais réfléchie de cette poignée de démocrates, avec leur ancien et surtout leur nouveau président, toujours bien unis, luttaient dans un milieu hostile, et au préjudice de leur modeste situation, pour la cause ouvrière et républicaine.

Ils sont toujours un groupe d'avant-garde, ayant un réel souci des principes, respectueux de la liberté de conscience, ils s'élèvent et s'élevèrent toujours énergiquement contre toutes les manœuvres et les entreprises cléricales, méritant ainsi la confiance des républicains et forçant même l'estime d'adversaires qui, après les avoir calomniés, et méprisés, ont recherché, recherche où rechercheront leur concours.

Nous citons, presque textuellement, la lettre de démission de M. Larnaudie. Montrant lui-même les qualités et le dévouement aux principes républicains et laïques du groupe le Proletaire, il ne nous accusera pas de lui faire dire ?

La réunion du 27 mai, nous a permis de constater que tout autre était sa politique.

Oubliant qu'il était au Proletaire comme simple membre, il voulait faire de la politique personnelle.

Le Proletaire a l'espoir de ne plus voir de cléricaux militants dans son sein pour diviser, si possible, ceux qui ont jusqu'à ce jour tout sacrifié aux principes démocratiques et laïques.

Nous ne donnerons pas aujourd'hui le compte-rendu de la séance du 27 mai. La démission de M. Larnaudie se passe de tout commentaire, surtout lorsqu'on saura que dans la séance du 27 mai, M. Larnaudie faisait appel à la conciliation et à l'union des républicains.

Le Proletaire a donné une preuve de son indépendance et attend avec confiance le verdict des vrais démocrates. Dans sa lettre de démission, M. Larnaudie nous offre son concours, il peut être assuré de notre tant que suivant la ligne droite, il conformera ses actes à ses paroles.

Un Prolo.

P. S. — Dimanche nous publierons d'autres communications.

Saint-Pierre-Toirac

La Foire. — La foire du 12 juin a été plus importante qu'on ne l'aurait supposé.

Beaucoup de bestiaux y ont été conduits. De nombreuses transactions ont eu lieu.

Les cours étaient un peu à la hausse. Les marchands étalagistes ont fait des affaires.

Sauzet

Suicide. — Mardi, le nommé Toulza, du village de Sauzet, près Cajarc, a été trouvé pendu, chez lui.

Ce suicide, qui vient quelques jours après l'assassinat dont nous avons parlé, a produit dans la commune une vive émotion.

Toulza se serait pendu, dit-on, par suite des chagrins qu'il éprouvait à la suite des pertes d'argent qu'il aurait subies du fait de cet assassinat.

St-Céré

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. Matinée musicale. — Hier, jeudi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu à l'Ecole de jeunes filles une audition musicale où se sont fait entendre les élèves de M^{lle} Dornier, professeur ; premiers prix du conservatoire, chant et piano.

Nous publierons ultérieurement le programme et le compte-rendu de cette fête.

Banquet mutualiste. — Un magnifique banquet de plus de 200 couverts réunissait dimanche, sous le préau de notre école supérieure, nos trois sociétés mutualistes : Secours mutuels, Vétérans, Prévoyants de l'Avenir. M. Vival, M. Pauliac, sénateur, avaient bien voulu venir présider ensemble cette superbe fête populaire, M. Boyer, le sympathique

conseiller général de Bretenoux était aussi au banquet.

A midi et demi, les convives réunis devant la mairie voient arriver M. Vival ; M. Pauliac déjà venu attendait dans la salle de la mairie en compagnie de M. le Maire, de M. Doucet l'adjoint, de M. le juge de paix et de quelques amis. Mais le temps presse. M. Vival monte rapidement l'escalier de la mairie et serre la main de son collègue, M. Pauliac, de M. Murat et des autres personnes présentes puis l'on descend pour former le cortège et se diriger vers le lieu du banquet. Avant de partir, l'Union musicale joue la Marseillaise qui est écoutée chapeau bas par tous les assistants, puis les rangs se forment et l'on part aux sons entraînants d'une marche qui joue notre excellente fanfare.

L'emplacement du banquet est fort bien décoré de verdure et orné de drapeaux, les tables bien disposées sont au nombre de cinq ; la table d'honneur au milieu avec 40 couverts, deux tables latérales à droite et à gauche de celle-ci, puis deux longues tables parallèles sur le devant du préau.

Le couvert admirablement dressé par nos deux maîtres d'hôtel chargés du banquet : M. Cayrac et Mme Vve Veche, nous apparaît avec les nappes blanches enguirlandées de fleurs, d'autres fleurs encore aux extrémités des tables alternent dans des corbeilles avec des palmiers verts.

Mais chacun se hâte de prendre la place qui lui est assignée ; M. le Maire au centre de la table d'honneur ayant à sa droite M. Pauliac et à sa gauche M. Vival ; les convives, bien disposés par une longue table, attaquent gaiement les mets bien préparés qui sont d'ailleurs servis avec dextérité par un personnel choisi.

On arrive au café : l'heure des toasts a sonné. M. le Maire prend le premier la parole, il remercie d'abord nos dévoués et sympathiques représentants d'avoir bien voulu accepter la présidence de ce banquet, il remercie également et félicite tous les organisateurs de la fête.

Puis parlant de la solidarité qui réunit les convives de ce banquet, il dit :

« La Mutualité découle de la Solidarité, elle tend à s'étendre de plus en plus de nos jours, elle s'étend dans toutes les classes de la société. La Mutualité, dit-il à la fin de sa péroraison, n'a pas seulement pour effet d'assurer des avantages pécuniaires et des secours à ses adhérents en cas de maladie, il est d'autres avantages qui ressortent de la Mutualité : un bénéfice non moins réel et non moins appréciable des associations mutuelles ; c'est qu'on peut les considérer comme un terrain d'intérêt universel ; elles ont le don en effet de pouvoir grouper dans un même but généreux des hommes qui appartiennent aux partis les plus divers et les plus opposés, et comme le dit Bourgeois, il suffit souvent de s'être vu, de s'être rencontré, pour faire tomber toutes les défiances. »

Il se félicite enfin de voir les sentiments de solidarité et de mutualité depuis longtemps développés au sein de notre population St-Céréenne, et il lève son verre à la santé de nos représentants, aux trois présidents mutualistes, à la prospérité toujours croissante de nos sociétés philanthropiques.

M. Albert Lafon, secrétaire de la Société de Secours mutuels, vice-président des Vétérans, prend ensuite la parole.

Il remercie MM. Vival et Pauliac de la part qu'ils ont prise à l'édification des lois qui, par leurs sages dispositions régissent, protègent et encouragent la Mutualité ; il remercie M. le Maire de sa sollicitude pour les sociétés mutualistes, il remercie les membres honoraires et termine en disant :

« Je salue à l'aurora du vingtième siècle les aspirations de la Mutualité qui doivent apporter la concorde et l'union dans la liberté individuelle de l'homme dans la liberté individuelle de ses droits. »

Puis vient M. le capitaine Doucet, qui parle au nom des Vétérans dont il est le président et qui dans un langage vibrant et très applaudi exprime les sentiments patriotiques qui l'animent.

« Si jamais, dit-il, l'ennemi revenait envahir le sol sacré de la Patrie, les Vétérans des armées de terre et de mer se lèveraient encore comme en 70 pour marcher à la frontière et refouler l'envahisseur. »

C'est le tour de nos honorables représentants : M. Vival, dans un langage familier s'adressant à la fois aux membres du Secours mutuel, aux Prévoyants et aux Vétérans qui sont tous pour lui de vieux frères d'armes de 70, il évoque les épisodes du passé chers à leur souvenir, il parle de la solidarité et il arrive enfin par un enchaînement de choses qui tiennent l'auditoire constamment attentif à nous parler de la mutualité en Allemagne qu'il a pu étudier sur place, ayant fait partie l'an dernier d'une délégation de la Chambre des députés, qui avait mission d'étudier l'hygiène publique et aussi les lois de la Mutualité. Il faut, dit-il, bien que le nom allemand évoque de tristes souvenirs dans notre esprit, savoir prendre chez nos voisins ce qu'ils ont dans leur législation de préférable à ce que nous avons nous-mêmes. La Mutualité est admirablement organisée en Allemagne jusque dans les moindres communes ; la loi sait même rendre la Mutualité obligatoire à tous. Il est agréablement surpris de trouver à St-Céré trois sociétés mutualistes aussi prospères ; il boit aux présidents de nos trois sociétés et à la prospérité de nos sociétés elles-mêmes.

M. Pauliac prend ensuite la parole ; avec cette facilité qui lui est propre il improvise un peu sur toutes choses parlant aussi de la Mutualité, des retraites ouvrières dont la loi est en préparation, et enfin, sans vouloir dit-il cependant, toucher à la politique dans une réunion consacrée de mutualistes de tous les partis, il dit un mot de la séparation, recommandant à tous d'attendre patiemment que la loi soit votée dans son entier pour la juger, donnant l'assurance que la liberté de conscience, la liberté de culte seraient toujours respectées.

Il s'associe enfin aux toasts déjà por-

tés à nos honorables présidents et à l'avenir de leurs sociétés.

Tous ces discours, est-il nécessaire de le dire, ont été couverts par les applaudissements des convives qui se sont retirés heureux et satisfaits.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves est arrivé en face les magasins de M. Veyre, tapissier, sur le tour de ville, dimanche vers 9 h. 1/2 du matin.

Une femme des environs conduisait une charrette attelée d'un mulet lorsqu'un passage d'une bicyclette l'animal prit peur et s'emballa.

M. Malbec, receveur municipal à Gourdon, ayant voulu se précipiter à la bride de l'animal pour le maîtriser, fut renversé par un choc du brancard si malheureusement que les deux roues du véhicule lui passèrent sur le corps.

Il fut relevé évanoui, mais ses contusions sont sans gravité et quelques semaines de repos suffiront, paraît-il pour que son rétablissement soit complet, ce que nous désirons de tout cœur.

Gramat

Concours de primes de majoration aux chevaux d'armes. — Un concours de primes de majoration aux chevaux d'armes aura lieu sur la place du Marché à Gramat, le 8 août 1905 à neuf heures du matin.

Les engagements seront reçus au dépôt de remonte d'Aurillac jusqu'au 8 juillet inclus, terme de rigueur.

Deux mille cinq cents francs de primes seront distribués aux éleveurs de la circonscription.

A l'issue du concours seront achetés les chevaux primés.

Il y aura achats pour les autres chevaux à l'issue du concours de majoration.

Pour le règlement du concours se reporter aux affiches spéciales.

Souillac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à deux heures et demi de l'après-midi dans la salle habituelle de ses réunions, sous la présidence de M. Malvy maire.

Les membres des commissions des finances, des travaux publics et des chemins ruraux de 1904 ont leur mandat confirmé pour 1905.

Le conseil charge la commission des finances de l'examen des comptes de gestion de 1904 du budget primitif de 1905 et du budget supplémentaire de 1905 et du budget primitif de 1906.

Le conseil décide, en principe et renvoie à la commission des travaux publics l'étude des différents projets suivants :

1. La création d'une cinquième classe et d'un poste de quatrième adjoint à l'école des garçons, l'aménagement comporterait le logement de tous les adjoints.

2. La réparation de la remise louée au Grand-Hôtel.

3. Diverses réparations à effectuer au presbytère de Saint-Etienne.

Le conseil émet les vœux suivants :

1. Que le train rapide sur Paris de 3 h. 47 du soir continue à s'arrêter à la gare de Souillac.

2. La création d'un train rapide sur la ligne de Queyrol à Bourdeaux.

3. Que le pont de Pinsac soit inauguré le plus tôt possible.

M. le maire fait connaître au conseil que le projet d'adduction d'eau est au ministère de l'Agriculture depuis une quinzaine de jours.

Où il faut être prudent, c'est dans le choix d'un remède ; la réclame même la plus tapageuse ne suffit pas, il faut des preuves. Si vous voulez prendre un purgatif, choisissez les Pilules Suisses, le meilleur et le moins cher, 24 ans de succès.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 15 juin 1905.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Daniel Riché : L'ami fidèle. — Jane de la Vaudère : L'Ex-pulcée (suite). — Marcel Prévost : L'Autonomie d'une femme (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr. — Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DIRECTEUR : Adolphe BRISSON SOMMAIRE DU 11 JUIN 1905

Texte : Notes de la Semaine : La Routine, Le Bonhomme Chrysale. — Quelques Souvenirs : La Boulangerie Paternelle, Coquelicot Cadet. — Les Salons de 1905 : Les Artistes Français, Léon Pilé. Impression et Paysages : La Rose Nouvelle, André Theuriot. — Echos de Paris, Sergines. — Le Livre du Jour : Petites Gens, Emile Pouillon. — Poésies, Jacques Normand Henri Second. — Causerie Théâtrale, « Polyencote » et l'Opinion en France, Emile Faguet. — Pages Cubiliées : L'Oncle et le Neveu, Dr P. Menière ; Varus, rends les Légions à l'Audifret-Pasquier ; George Sand au Luxembourg, Armond Sylvestre ; La Véritable Histoire de Roméo et Juliette, Girolamo della Corte. — Revue des Livres : La Force du Passé, par Daniel Lesueur ; Le Serpent Noir par Paul Adam, Adolphe Brissson. — Les Conseils de la Cousine ; L'Education des Rois, Cousine Yvonne. — Mouvement Scientifique, Henri de Parville. — Pages

Etrangères : La Maison de Roméo et Juliette, XXX. — Mal d'Antrui n'est que songe, roman, Paul Bourget.

Gravures : La Médaille d'Honneur de la Sculpture : Statue de G. Orgue Sand, par François Sicard. — Alphonse XIII à Paris (Cinq Photographies). — A Travers l'Actualité : Le Duc d'Audifret-Pasquier ; les Fêtes du Mariage du Kronprinz, à Berlin ; le Tombeau et la Maison de Juliette, à Vérone.

Musique : La « Bohème », Musique de R. Leoncavallo ; transcription pour piano, par G.-B. Coronaro.

Supplément de la Femme : Causerie sur la Coupe ; Grand Concours de Travaux de Dames ; Nos Enfants ; Propos d'Etiquette ; Recettes de Beauté, de la Ménagère et de Cuisine.

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 169^e livraison (10 Juin 1905).

Les quatre fils Hémon, par Albert Cim. — Les prêtres artisans, par Ch. Géniaux. — Le serviteur du lion de la mer, par Louis Rousselet. — Musée de poupées, Isabeau de Roubaix, par Marie Kœnig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes, Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le « TOUR DE FRANCE »

GUIDE DU TOURISTE EN FRANCE ET DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE Sommaire du N^o 18 (15 Juin)

Arras et l'Artois, Paul Adam. — Les côtes de France (4^{me} partie), Ch. Vélain. — Namur, Emile Sédary.

Les quinze jours du « Tour de France » (Du 1^{er} au 15 juin)

Supplément illustré de 12 pages

Le Tour de France géographique, Paul Risson. — Le Tour de France automobile, M. Branger. — Le Tour de France photographique, Ch. Géniaux. — Le Tour de France au Salon, Ch. Merky. — Le Tour de France pyrénéiste, Henri Spont. — Le Tour de France et le Tourisme, Robert de Souza. — Le Tour de France scientifique, Dr Galtier-Boissier. — Le Tour de France et la Femme, Comtesse Marfa.

Prix du « TOUR DE FRANCE » et de son supplément : 28 pages, 60 illustrations, dont plusieurs en page entière 50 centimes.

Couverture en couleurs d'Alfred Martin : La Coiffe de l'Île de Ré

En vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des chemins de fer.

Prix de l'abonnement : (Y compris les numéros de luxe trimestriels accompagnés de l'album « coins de France » : France, 1 an 42 fr., six mois 17 fr. — Etranger, 1 an 20 fr., six mois 10 fr.)

Dépôt : M. Girma, libraire boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2515 du 10 Juin 1905

Le séjour d'Alphonse XIII en France. Paris : L'attente de la rue de Rohan. — A l'Aéro-Club : Le Roi au Corso fleuri. — Le Roi répondant au discours du Président du Cercle. — Gonflement du ballon « l'Hirondelle » par les Sapeurs du Génie. — La fête des fleurs. — Le Roi sortant de la chapelle de la rue de Friedland. — Le retour de la visite du Louvre.

Au camp de Chalons : Exécution de la manœuvre. — Le tir réel de l'artillerie. — Le défilé, etc

A Saint-Cyr : La tribune d'honneur. — Le Carrousel. — Le cheval du Roi. — Les officiers-écuyers de Saumur. — L'escadron de Saint-Cyr.

A Versailles : Arrivée du Roi et de son escorte venant de Saint-Cyr. — Le cortège dans la Cour d'honneur du Château. — Vincennes : Arrivée du Roi sur le terrain de la Revue. — La tribune d'honneur.

A Autouil : La tribune Royale, au grand Steeple. — Une des tribunes de l'enceinte du stade.

Allemagne : Le mariage de Kronprinz, à Berlin. — Entrée solennelle de la grande Duchesse de Mecklenbourg par la porte de Brandebourg. — Le Kronprinz. — L'arrivée au Château. — Le Dôme.

Hongrie : Inauguration d'une usine française, à Sarvar. Nécrologie : Le Duc d'Audifret-Pasquier. M. Scellier de Gisors.

Roman illustré : La Princesse Loulou, par J. Lemaire, Illustrations de Landini.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Bulletin Financier

Les bonnes dispositions du marché se sont maintenues, les cours sont plutôt fermes sans changement notable.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 99,72. Le Comptoir National d'Escompte a passé de 656 à 658 ; le Crédit Lyonnais à 1115 n'a pas varié.

Parmi nos chemins ; le Lyon cote 1355 et l'Orléans, 1465. Le Suez a passé de 4540 à 4557, le Rio clôture à 1548.

L'Extérieure finit à 91,25 ; l'Italien à 106,60 ; le Portugais à 68,45.

Très bonnes tenue des fonds Russes ; les Consolidés à 89,70 ; le 3 0/0 1891 à 76. Le Turc cote 89 ; la Banque Ottomane, 610.

Au Comptant, le Métropolitain Nord-Sud-Parisien a des négociations suivies à 330 et 332. En Banque, la New-Kaffirs est demandée à 43,75.

La Dynamite Anglaise (The Explosive and chemical produit (admise à la cote de

la Bourse de Paris sur le cours de 30 fr. est activement traitée.

C'est un placement de 4 65 0/0 que l'emprunt Ottoman de 120.000.000 fr. offre à ses souscripteurs. En effet, les obligations nominales de 500 fr. sont offertes à 435 fr. et rapporteront un intérêt annuel de 20 fr. irrévocables et qui jamais ne pourra être frappé, en Turquie, d'aucun impôt ni d'aucun droit d'aucune espèce.

Le gouvernement Ottoman dont la fidélité à tenir ses engagements financiers est si notoire, donne à cet emprunt la garantie générale de ses revenus.

NOUVELLE INDUSTRIE !

On demande encore quelques personnes dans chaque localité pour travailler sur notre machine à tricoter « La Ruche » rapide et facile. Nous vendons votre ouvrage. La distance n'y fait rien. Ecr. de suite : C^{ie} La Ruche, 9, Place Gambetta, Le Havre.

LES SOUFFRANCES QU'ENDURE LA FEMME ENCEINTE sont fort pénibles avec L'ACCABLANTE TEMPÉRATURE des jours d'été ; LA FUTURE MAMAN sera donc particulièrement heureuse d'apprendre que l'Emulsion Scott est idéal remède à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, la DÉBARASSERA INFAILLIBLEMENT de tous ses maux. Les substances qui entrent dans la composition de l'Emulsion Scott sont SI PURS, le mélange d'après le procédé Scott en est SI PERFECTIIONNÉ que, quelle que soit l'intensité des chaleurs, TOUT ESTOMAC, si faible soit-il, SUPPORTE ET DIGÈRE admirablement bien l'Emulsion Scott qui, de plus et mieux encore, RÉVÉLLE ET AMÉLIORE L'APPÉTIT ; le goût, d'ailleurs, en est DES PLUS SAVOUREUX. N'hésitez donc pas plus longtemps, M^{me} dame, à l'essayer.

NOTRE BÉBÉ sûrement en profitera lui aussi, car l'Emulsion Scott renferme tous les éléments nécessaires à une SAINTE ET NORMALE FORMATION de l'enfant. Échantillon envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres-poste (mentionnez toutefois le titre de ce journal). EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

Chemins de fer d'Orléans BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR LA Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Neris, Royat, Vic-sur-Cère, Le Lioran et Cransac. Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de LA Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Neris, de Royat, de Vic-sur-Cère, du Lioran et de Cransac, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place. Excellentes références. S'adresser au bureau du journal. A Vendre pour cause de santé UNE JOLIE PROPRIÉTÉ de 44 hectares en terres labourables, bois, pâturages, etc., et beau vignoble de 6 hectares. PRIX TRÈS MODÉRÉ S'adresser au bureau du Journal.

VALS Saint-Jear. Maux d'estomac, appétit, digestions. Précieuse. Fole, calculs, bile, diabète, goutte. Dominique, Désiré, Magdelaine, Rigolotte. Impatience. Très agréable à boire. Une bouteille par jour. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME 3 0/0.....cpt 99 75 Jouissance 1^{er} avr. 1905 tme 99 72 3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt 99 55 3 Jouiss. 16 avr. 1905... tme ... Banque de France.....cpt 3800 ... Action nom. jouiss. 28 déc. tme ... Banque de Paris et Pays-B. cpt 1410 ... 500 fr. t. p. jouiss. jan...tme 1407 ... Crédit Foncier.....cpt 720 ... 500 fr. t. p. jouiss. jan...tme ... Crédit Lyonnais.....cpt 1114 ... 500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme 1115 ... Société générale. jouiss. avr. cpt 641 ... Est.....cpt 950 ... 500 fr. t. p. jouiss. mai...tme ... Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1350 ... 500 fr. t. p. jouiss. mai...ter 1355 ... Midi.....cpt 1227 50 500 fr. t. p. jouiss. jan...tme ... Nord.....cpt ... 400 fr. t. p. jouiss. jan...tme 1810 ... Orléans.....cpt 1470 ... 500 fr. t. p. jouiss. avr... tme 1465 ... Ouest.....cpt 915 ... 500 fr. t. p. jouiss. avr... tme ... Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme 584 ... Suez act. 500 f. t. p. j. jan. tme 4557 ... — 5^e civile.....jan...cpt 3310 ... Proc. Thomson-Houston. j. tme 838 ... Espagne extér. 4/0 avr... tme 91 25 Russe 4 0/0 1901.... juin cpt ... — 3 0/0 1896.... mai cpt 74 50 Rio-Tinto.... jouiss. mai tme 1514 ... MINES D'OR Rand Mines..... 242 ... Chartered..... 53 50 East Rand..... 197 50

Cours de Paris Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 75 à 24 » ; juil. 24 » à 25 » ; juil.-août 23 25 à 23 50 ; 4 dern. 21 75 à 22 ». Cir. : 3 250 Liq. : 10 000. Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 » à 31 25 ; juil. 30 75 à 31 » ; juil.-août 30 75 à 30 75 ; 4 dern. 29 25 à 29 50. Circ. : 2 700. Liq. : » » » ». Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 18 75 à 19 » ; juil. 18 75 à 19 » ; juil.-août 18 50 à 18 75 ; 4 dern. 17 » à » » ». Circ. : 250 Liq. : 6 250. Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 16 » à » » ; juil. 15 25 à » » ; juil.-août 15 25 à » » ; 4 dern. 15 » à » » ». Circ. : » » » ; Liq. : » » ».

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN Emprunt 4 % 1901-1905 Exempt de tout Impôt, Taxe ou Timbre dans l'Empire 241.212 Obligations de 500 Francs 4 % Or Prémium Intérêt annuel de Fr. 2200 (1

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

En conformité des dispositions de l'article 492 du Code de Commerce, les créanciers présumés du sieur BOULEPIQUANTE, négociant, demeurant à Cahors, rue Brive, sont invités à produire dans le délai de 20 jours leurs pièces et bordereaux soit au greffe du tribunal, soit entre les mains du syndic de cette faillite.

Ils sont invités également à se rendre le 15 juillet 1905, jour de samedi à 3 heures du soir, au palais de justice de Cahors, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances, et au besoin en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1905, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 9 heures environ, à l'aller et au retour.

PAYS-INTERMÉDIAIRES	PARIS-ORLÉANS		ORLÉANS-CAHORS		CAHORS-ORLÉANS		ORLÉANS-PARIS	
	1 ^{re}	2 ^e						
Paris-Orléans	100	60	100	60	100	60	100	60
Orléans-Cahors	100	60	100	60	100	60	100	60
Cahors-Orléans	100	60	100	60	100	60	100	60
Orléans-Paris	100	60	100	60	100	60	100	60

Aux trains express partant de Paris

le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement, en 5 heures 1/2 environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Montrejeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Caracassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets de parcours supplémentaires ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets supplémentaires augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du Centre

En sus des deux trains express qui descendent pendant toute l'année les stations thermales de Nérès, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER			
De Paris	De Nérès	De Mont-Dore	De La Bourboule
Paris-Orléans	8,50	8,50	8,15
Chamblet-Nérès	2,35	2,15	3,55
La Bourboule	5,55	5,15	6,35
Le Mont-Dore	5,55	5,35	7,20

RETOUR			
De Nérès	De Mont-Dore	De La Bourboule	De Paris
Le Mont-Dore	1,15	1,15	8,15
La Bourboule	1,15	1,30	8,32
Chamblet-Nérès	4,15	4,15	10,15
Paris-Orléans	9,55	9,55	6,12

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisille (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Caracassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel,illac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, ou Capdenac.

Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisille (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Caracassonne, Toulouse, ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), ban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans

le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

Directeur : P. GARNAL Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

VIN TONIQUE au Formiate de Soude

Le plus puissant reconstituant du système nerveux et des tissus musculaires. LE FLACON : 3 FR. 50

LA PHOSPHODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

MAISON DE CONFIANCE

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Religieuse donne secret p^r guérir Enfants urinant au lit. Ecrire Burot, à Chantenay (Loire-Inf.)

NEURALGIES MIGRAINES. - Guérison certaine par les Pilules Antineuralgiques du D^r CRONIER

Boîte : 3 fr. F^o SCHMITT, P^h 75, r. La Boétie, Paris.

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris LA MARQUE DÉPOSÉE DE FABRIQUE

58, Rue de Bondy Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

On demande Représ. actif, capable install. d. maisons, usines, châteaux, app. éclair. brev. sans danger, ayant succès énorme, donnant lumière splendide. S'adresser : Caz Benoit, Nancy.

LA NORWICH UNION

La plus ancienne C^{ie} Vie du Monde Bénéfices et intérêts garantis ;

LA COMMUNAUTÉ

La plus importante Mutuelle pour l'acquisition en commun de valeurs à lots garanties, après 5 ans. Demandant Agents dans arrond. et communes. Ecrire Inspecteur, à Feysin (Isère).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

LES OUBLIETTES

DU VIEUX LOUVRE

PAR Henri AUGU

Ce qu'était alors le Louvre

Qu'on nous pardonne pour cette fois ces détails et descriptions qui peuvent ralentir l'action du roman, qui, après les travaux exécutés, nous ont semblé devoir offrir quelque intérêt.

Jehan n'avait pu serrer la main à son cher frère de lait. La présence du lugubre Trois-Echelles et du jovial Petit-André l'empêchèrent de lui dire ce qu'il exprimait ses yeux :

— Espoir ! signifiait le regard du franc-archer.

Le capitaine de la tour reçut avec respect les hauts personnages, ses visiteurs.

Il les invita à entrer dans une salle basse qui lui servait de logement.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Si le couloir voûté, qu'on dut traverser, si un étroit escalier à vis qui montait vers les étages supérieurs et descendait en même temps dans les profondeurs, si d'épaisses portes dont on voyait les gros verrous à la lueur d'une lampe fumeuse, si tous ces indices d'une sombre prison avaient quelque chose de plus sinistre que l'extérieur de cette même Tour de l'Orgueil, une des plus vieilles du Louvre, en revanche, l'œil était agréablement surpris à l'aspect de la salle du capitaine.

On n'eût jamais dit que cette salle pût appartenir à cet affreux séjour de l'Orgueil abaissé.

En faisant réparer le « chaste » royal par son « maître des œuvres », Raymond du Temple, en élevant les étages des ailes, édifiait à neuf « le moult notable et bel édifice », Charles V avait voulu rendre habitables les logettes de ses gentilshommes.

La salle était pavée de carreaux vernissés, variés de couleurs et d'ornementations.

Des lambris de cyprès et des armoires en bois d'Irlande couvraient les murs.

Au plafond était suspendue une lampe d'argent, et les vitraux des fenêtres étaient peints comme on ne le voit plus aujourd'hui que dans les vieilles cathédrales.

Les meubles, renouvelés depuis l'avènement de Louis XI, étaient suivant le

goût du temps.

Il y avait plusieurs « faudesteuils » recouverts de tapisseries d'Arras.

— Ainsi, monsieur le connétable, la volonté du roi ?

— A changé à l'égard de ce médecin après votre départ. Il entend qu'on l'interroge encore doucement avant de le questionner.

Questionneur voulait dire torturer.

— Mais, à la Faculté, il a mal parlé contre le roi ! fit observer le Dain.

— Oui, répliqua le connétable, c'est de ce prétexte qu'on s'est servi pour l'arrêter. Mais le roi pardonne ce mal-séant langage ; pourvu que maître Coictier, qui avait charge de la librairie à la Faculté, remette à Sa Majesté le livre de Rhasès qui a disparu.

— Hum ! hum ! rugonna le barbier, cet Arabe n'était qu'un âne.

— Le roi tient énormément à consulter ce livre, reprit Saint-Pol.

— Cela le guérira-t-il ? fit brusquement le frater.

— Je le pense. J'ai dit au roi ce que je savais de messire Coictier ; qu'il était plus sensible aux bons traitements qu'aux mauvais.

— Le connétable veut se mettre dans les bonnes grâces de dame Université, pensa Olivier le Dain.

Tristan s'adressa brusquement au capitaine de la tour :

— Comte de Launoy conduisez-vous à

la logette du médecin.

Puis, se penchant à l'oreille d'Olivier, il lui recommanda encore de bien garder l'écolier, qu'il se proposait d'emmener dans quelque château de la Touraine, où il pourrait en faire ce qu'il lui plairait.

— Mais il a une dague ! fit observer le couard barbier, qui cependant portait son épée de gentilhomme.

Sur un signe, Trois-Echelles débarrassa Marcel de son arme.

Le connétable, le grand prévôt et ses deux aides suivirent le capitaine par le couloir.

— Ou même cet escalier qui descend ? demanda Saint-Pol, en mettant le pied sur les degrés ascendants.

— Premièrement aux cachots.

— Ensuite ?

— Deuxièmement aux souterrains.

— Au-dessous des souterrains il y a donc encore quelque chose.

— Il y a les oubliettes.

Le connétable ne put s'empêcher de frissonner. Tristan eut un rire muet. Trois-Echelles murmura un texte latin et Petit-André se frotta les mains.

Nous aurons plus tard à faire descendre nos lecteurs dans cet épouvantable séjour de la souffrance, de l'agonie et de la mort.

Pour le moment, laissons nos personnages gagner la cellule du médecin Coictier et retournons dans la salle basse

où Marcel était resté sous la garde du

III

Où le barbier n'a pas la main ferme Maître Olivier le Dain ne se montrait nullement rassuré.

L'écolier, assis sur un escabeau à côté de la cheminée, n'avait plus sa dague ; mais il lançait au barbier de terribles regards.

C'est à peine si celui-ci osait lever les yeux sur son prisonnier.

Son innocente épée lui servait si rarement qu'il n'y songeait même pas. Il eût sans doute montré plus d'aplomb dans l'exercice de sa charge, le rasoir à la main.

Il avait bien regret de n'avoir pas retenu Petit-André avec sa hache, et il pensait à appeler les hommes d'armes du grand prévôt ou du connétable, demeurés dans la cour du Louvre.

Bien que Marcel eût entendu les paroles du connétable de Saint-Pol, et qu'il fût un peu rassuré sur le compte de son bienfaiteur, sa colère contre le barbier n'en était pas moins grande.

Par les bruits qui avaient circulé dans le quartier de l'Université, il avait appris que c'était Olivier le Dain qui avait poussé à l'arrestation du médecin bibliothécaire.

Nous connaissons maintenant le prétexte qu'on avait pris pour incarcérer le docteur, expliquons-en les causes réelles.

Le roi commençait à souffrir de la

maladie qui devait mettre fin à ses jours.

Ne voulant pas encore se livrer aux médecins dont il s'était moqué toute sa vie, il avait résolu d'étudier par lui-même les œuvres du célèbre médecin arabe Rhasès surnommé l'Observateur.

Rhasès ou Raz avait vécu cinq cents ans plus tôt. Ses écrits sur la fièvre, sur la peste, sur la petite vérole et sur d'autres matières ont servi de base à l'enseignement dans les écoles européennes jusqu'au XVII^e siècle.

Louis XI avait donc fait demander les œuvres de l'Observateur à la faculté de médecine.

Mais, malgré la récente invention de l'imprimerie, on ne possédait guère que des manuscrits. La Bible était encore le seul livre qu'on imprimait.

Or, ces manuscrits étaient si rares et si chers que les étudiants avaient beaucoup de peine à se procurer ceux qui étaient les plus nécessaires à leur instruction.

Soit que Coictier n'aimât pas le roi, soit qu'il eût des desseins secrets, il proposa de ne prêter les livres demandés que sous bonne caution.

Pour gage, il voulait que le roi donnât une quantité considérable d'argenterie, et de plus, qu'Olivier le Dain, qu'on savait déjà très riche s'engageât par acte authentique à rendre les livres à la Faculté.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 137

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XI Exhumation

Oh ! cinq minutes, il y a bien un quart d'heure.

— Allons, c'est bon, passe-moi le coffre sur l'épaule... là, par derrière la voiture, ce sera plus commode.

— Vous avez vos échantillons ?

— Oui, oui, là... c'est bien.

— C'est un peu lourd, patron.

— Ça ira tout de même.

— Je vais vous donner un coup de main, pas vrai ?

— Non, non, c'est une paille pour moi. A tout à l'heure.

drove dans la boîte longue, et Chopin étala les sacs par dessus pour cacher complètement le corps.

Puis, il voulut le charger sur son épaule, mais il pla sous la charge.

— A nous trois, dit Bernard.

— Non pas, cela donnerait l'éveil à mon domestique qui me croit veuf ; il ne doit pas vous voir cette nuit. Partez derrière les arbres de la route.

— Mais vous ?

— Moi ? je vais me faire aider par Germain, il n'y verra rien.

Les deux jeunes gens partirent vivement dans la direction de Mennecy et Chopin retourna à la voiture.

— Eh bien ? demanda Eustache.

— Eh ! bien, mon garçon, j'ai beau être fort, la terre est plus lourde que moi. J'ai besoin de ton aide.

— Quand je vous le disais, fit l'autre en sautant sur le chemin ; par où faut-il aller ?